

La médiation professionnelle vous apporte une **solution rapide**, pérenne et peu onéreuse pour **sortir d'un conflit**.

Défi/opportunité

Dans votre **vie professionnelle**, vous êtes confrontés à un différend voire à un conflit ; cette situation vous pèse et vous ne parvenez pas à vous en sortir.

Vous ne souhaitez pas recourir à la justice, longue, onéreuse et à l'issue incertaine.

Demeurer dans ce contexte pénible et bloqué n'est pas une fatalité. AOC Médiation propose de vous accompagner dans la résolution de la situation par une médiation professionnelle.

Notre approche s'appuie sur des **diagnostics et des processus structurés** pour résoudre les conflits professionnels.

Nous nous concentrons sur les relations humaines. La médiation professionnelle telle que nous la pratiquons constitue la solution idéale pour débloquer toutes les situations, même les plus complexes et retrouver sérénité et efficacité professionnelle.

En entreprise, les sources de conflit sont nombreuses et multiples ; en voici quelques exemples :

- Litige commercial ou partenarial
- Conflit entre services
- Conflit salarié - employeur
- Harcèlement moral

Bénéfices

La **médiation professionnelle** permet aux différents acteurs d'un différend d'aboutir à la **résolution rapide de la situation**, même lorsqu'elle semble totalement bloquée.

- **Le coût est maîtrisé** et connu dès le départ. La médiation permet d'éviter l'accumulation des frais de justice générés par une situation bloquée.
- Le **processus de médiation restaure la liberté** de choisir l'issue au conflit ; aucune solution ne vous est imposée.
- La **solution est pérenne**.



Déroulé de la mission

Une médiation professionnelle se déroule selon un **process structuré**, en plusieurs étapes.

Etape
1

RENCONTRER LES PARTIES INDIVIDUELLEMENT

Le médiateur rencontre chaque partie **individuellement**. Cette première étape permet d'identifier leurs attentes et leurs besoins. Elle pose les bases de la médiation.

Etape
2

RENCONTRER LES PARTIES ENSEMBLE

En fonction de la situation, une ou plusieurs réunions sont organisées entre les parties ; elles sont animées par le médiateur.

Ces réunions ont pour objet de **chercher les issues possibles**, d'identifier la solution et d'anticiper ses conséquences.

Le rôle du médiateur est de **restaurer l'entente**. Il accompagne les parties pour qu'elles trouvent elles-mêmes la meilleure solution à leur conflit.

Nos médiateurs **sont totalement objectifs et indépendants**.

La **confidentialité** des échanges est **garantie**.

Etape
3

FORMALISER L'ACCORD

Dès le départ les parties s'engagent à respecter **l'accord final**. Cet accord est co-construit par les parties, pour les parties.

Si elles le souhaitent ou si les conditions l'imposent, un accord écrit pourra être entériné par une personne assermentée.

Pourquoi choisir AOC pour une médiation ?

Nous nous engageons à accompagner nos clients dans l'identification de la **meilleure solution** à leur conflit.

Olivier Bourrel est médiateur professionnel certifié par l'EPMN. Son parcours professionnel en tant qu'expert-comptable qui lui a apporté une parfaite connaissance de la vie des entreprises et de ses enjeux constitue un véritable atout pour appréhender les conflits professionnels.

Sensible par nature à la résolution des conflits, Olivier a complété son parcours et s'est formé afin de maîtriser les diagnostics et les processus structurés de la médiation professionnelle.

Il a été formé au sein de l'EPMN et est **membre de la CPMN** et intervient donc dans le cadre du code de déontologie de la profession de médiateur (codeome).

Tarifs :

LE TARIF DE NOS MÉDIATIONS EST FIXE ET SANS SURPRISE.

Constitution du dossier : 500 €

Réunion individuelle : 600 € par réunion

Réunion collective : 800 € par réunion

Une médiation réussie conduit à la signature d'une convention qui précise la conduite future des parties ; ce document est souvent appelé « **protocole d'entente** ». Il a valeur de contrat et, une fois signé, il revêt un caractère obligatoire.